

ANNEXE 4

BACCALAUREAT GENERAL : LANGUES AUTORISEES EN EPREUVE OBLIGATOIRE ET / OU FACULTATIVE

ÉPREUVE SUBIE DANS L'ACADÉMIE (= NICE) - ÉPREUVE SUBIE HORS ACADÉMIE (= AUTRE) (1)

LANGUES VIVANTES ETRANGERES ou REGIONALES	OBLIGATOIRES		LANGUES VIVANTES ETRANGERES ou REGIONALES	FACULTATIVES		LANGUES RARES	FACULTATIVES	
	ÉCRIT	ORAL		ÉCRIT	ORAL		ÉCRIT (B)	ORAL
ALLEMAND	NICE	NICE	ALLEMAND	/	NICE	ALBANAIS	NICE	/
ANGLAIS	NICE	NICE	ANGLAIS	/	NICE	AMHARIQUE	NICE	/
ESPAGNOL	NICE	NICE	ESPAGNOL	/	NICE	ARABE *	/	NICE
ITALIEN	NICE	NICE	ITALIEN	/	NICE	ARMÉNIEN	NICE	/
CORSE	NICE	NICE	CORSE	/	NICE	BAMBARA	NICE	/
NISSART	NICE	NICE	NISSART	/	NICE	BERBERE **	NICE	/
PROVENÇAL	NICE	NICE	PROVENÇAL	/	NICE	BULGARE	NICE	/
LANGUES RARES	ÉCRIT	ORAL	VIVARO-ALPIN	/	NICE	CAMBODGIEN	NICE	/
ARABE LITTÉRAIRE	NICE	NICE				CHINOIS	/	NICE
ARMÉNIEN	NICE	/				COREEN	NICE	/
CAMBODGIEN	NICE	/				CROATE	NICE	/
CHINOIS	NICE	NICE				ESTONIEN	NICE	/
DANOIS	NICE	AUTRE				FINNOIS	NICE	/
FINNOIS	NICE	/				GREC MODERNE	/	NICE
GREC MODERNE	NICE	NICE				HAOUSSA	NICE	/
HÉBREU	NICE	NICE				HÉBREU	/	NICE
JAPONAIS	NICE	NICE				HINDI	NICE	/
NÉERLANDAIS	NICE	AUTRE				HONGROIS	NICE	/
NORVÉGIEN	NICE	AUTRE				INDONESIEN-MALAIS	NICE	/
PERSAN	NICE	/				JAPONAIS	/	NICE
POLONAIS	NICE	AUTRE				LANGUE des SIGNES (LSF)	/	NICE
PORTUGAIS	NICE	NICE				LAOTIEN	NICE	/
RUSSE	NICE	NICE				LITUANIEN	NICE	/
SUÉDOIS	NICE	AUTRE				MACEDONIEN	NICE	/
TURC	NICE	AUTRE				MALGACHE	NICE	/
VIETNAMIEN	NICE	/				NORVÉGIEN	NICE	/
LANGUES MATERNELLES (sous condition)	NICE	/				PERSAN	NICE	/
						PEUL	NICE	/
						PORTUGAIS	/	NICE
						ROUMAIN	NICE	/
						RUSSE	/	NICE
						SERBE	NICE	/
						SLOVAQUE	NICE	/
						SLOVÈNE	NICE	/
						SUÉDOIS	NICE	/
						SWAHILI	NICE	/
						TAMOUL	NICE	/
						TCHÈQUE	NICE	/
						TURC	NICE	/
						VIETNAMIEN	NICE	/

LANGUES RARES FACULTATIVES

L'épreuve d'une durée de 2 heures vise à évaluer le degré de compréhension par le candidat d'un texte écrit d'une longueur de 20 à 30 lignes et la qualité de son expression personnelle dans la langue vivante étrangère. Le texte rédigé en langue contemporaine peut être d'origine diverse (extraits de journal, de revue, de nouvelle, de roman, ...). Il doit être immédiatement intelligible, à des contours de la langue considérés sans référence excessive à un contexte culturel extérieur au texte. Il est demandé aux candidats de traduire 6 à 10 lignes du texte et de répondre en langue étrangère à trois questions portant sur un texte. Le candidat peut être tenu compte pour la version écrite de 12 points pour les questions.

- Langue Arabe (Arabe classique, littérale)
- Langue Arabe (Arabe moderne, littérale)
- Langue Arabe (Arabe moderne, écrite)
- Langue Arabe (Arabe moderne, orale)
- Langue Arabe (Arabe moderne, écrite et orale)
- Langue Arabe (Arabe moderne, écrite et orale) - Kabyle ou Rifain

(1) ÉPREUVES NON SUBIES DANS L'ACADÉMIE DE NICE

Si le candidat choisit une langue rare non subie dans l'Académie de Nice, l'ORAL obligatoire de l'académie sera épreuve dans une autre Académie sous réserve qu'il en soit organisé et dans les conditions habituelles. Les frais de déplacement et d'hébergement (si nécessaire) sont à la charge du candidat.

SESSION 2018

**FICHES D'INFORMATIONS,
FICHES DE SYNTHÈSE
& FICHES PÉDAGOGIQUES
DES ÉPREUVES FACULTATIVES
ARTISTIQUES**

Note à l'attention des candidats à l'épreuve orale facultative d'arabe du baccalauréat

Vous allez vous présenter à une épreuve orale facultative d'arabe.

Vous devrez apporter un ensemble de 8 documents au minimum, que vous aurez étudiés durant l'année. Ces documents, écrits en arabe, seront extraits de la presse ou de la production littéraire ou artistique contemporaine, et pourront être accompagnés de documents iconographiques.

Au moment de l'épreuve, vous devrez présenter ces documents en deux exemplaires (un pour vous, un pour l'examineur), sans lexique, notes ou éléments en français. L'examineur choisira un document, que vous devrez expliquer et analyser : vous aurez 20 minutes de temps de préparation.

L'interrogation durera 20 minutes maximum :

- Vous devrez faire, en arabe, un compte rendu détaillé du document. L'examineur pourra vous demander d'en lire et d'en traduire un passage.

- Ensuite, durant l'entretien, vous répondrez aux questions de l'examineur.

Pendant l'épreuve, vous vous exprimerez dans un arabe de communication, c'est-à-dire une langue qui peut être comprise par tout interlocuteur parlant arabe, quelle que soit son origine géographique.

Quant aux documents, vous devrez vérifier qu'ils sont écrits sans les signes notant les voyelles brèves. Vous trouverez des exemples de documents conformes, par exemple, dans les publications et les sites suivants :

- Apprenons à lire l'arabe, CRDP de Lorraine, 99 rue de Metz, CO 3320, 54014 Nancy cedex (manuel).
- Al Moukhtarat, Institut du monde arabe, 2 rue des Fossés St Bernard, 75005 Paris (revue pédagogique).
- TEXTARAB (revue pédagogique) : <http://www.textarab.ac-versailles.fr/>
- Recueil de textes arabes, vol.1 et vol. 2, CRDP de Lorraine, 99 rue de Metz, CO 3320, 54014 Nancy cedex.
- Site internet de l'académie de Versailles : www.ac-versailles.fr/pedagogi/langue-arabe, rubrique « L'arabe aux différents examens et concours ».
- Site du CNDP : <http://www.cndp.fr/indispensables/> (notamment « Langues en ligne » et « Langues en pratique »)

Dans le cas où vous n'apportez pas de documents, ou si les documents ne sont pas conformes, c'est l'examineur qui vous en fournira un.

Epreuve facultative d'Art Danse - session 2018

ATTENTION : Ne pas confondre cette épreuve avec l'épreuve facultative d'E.P.S. Danse

Pour préparer cette épreuve, vous pouvez consulter la note de service n° 2012-038 du 06 mars 2012.

Vous trouverez ci-dessous la fiche de synthèse à renseigner et à présenter au jury le jour de l'épreuve.

FICHE SYNTHETIQUE

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

TITRE DE LA COMPOSITION CHOREGRAPHIQUE	SUPPORT SONORE CHOIS (titre et référence ou silence)

Pratique de la danse développée durant l'année

Descriptif du projet :

Articulation de cette pratique avec les éléments de culture chorégraphique connus :

Activités autour de la danse

Recherches personnelles :

Rencontres :

Exposés :

Spectacles fréquentés :

Participation à des événements artistiques :

Epreuve facultative d'Arts Plastiques *Baccalauréat session 2018*

Pour vous aider dans votre préparation, vous pouvez lire les textes officiels parus au Bulletin Officiel (spécial n° 9 du 30/09/2010), à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html>

PROGRAMME : la question de l'année porte sur la « *Présentation* ».

La problématique de la présentation est à traiter en considérant à la fois les opérations techniques et intellectuelles d'élaboration des œuvres et les modalités de leur réalisation et de leur mise en situation ou de leur mise en scène. Elle permet d'ouvrir la réflexion et d'acquérir des connaissances sur :

- l'aspect matériel de la présentation : le support, la nature, les matériaux et le format des œuvres
- tradition, rupture et renouvellements de la présentation : la tradition du cadre et du socle, ses ruptures et renouvellements contemporains ;
- les espaces de présentation de l'œuvre : l'inscription des œuvres dans un espace architectural ou naturel (privé ou public, institutionnel ou non ; pratiques de l'in situ) ;
- le statut de l'œuvre et présentation : le statut de la production ou de l'œuvre, sa reconnaissance artistique et ses éventuelles mises en question (« ready-made » ou création élaborée, caractère pérenne ou éphémère, unité ou éclatement des supports...).

DES QUESTIONS LIMITATIVES sont renouvelées par parution au Bulletin Officiel voir le n°1 du 1^{er} janvier 2015 :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84906

Pour chacune des trois questions du programme des publications sont parues (ou à paraître) dans la série « Baccalauréat Arts Plastiques », éditées par le **SCEREN CNDP**. Ces livrets fournissent les références de base :

- **Paolo CALIARI**, dit **VERONESE**, fresques de la villa Barbaro à Maser (1560-1561) - Au-delà d'un dialogue entre la peinture et l'architecture, les fresques de la villa Barbaro témoignent de l'ambition de Véronèse d'instaurer une relation entre l'observateur et l'œuvre. Les séquences architecturales (vestibules, escaliers, galeries, passages en enfilade, espaces de réception et de vie, etc.) et le programme iconographique (thèmes mythologiques et religieux riches d'évocations narratives et bucoliques) organisent un vaste espace scénique. Le spectateur est stimulé pour être un observateur, mais il est aussi observé par les protagonistes des représentations. Insertion de l'image dans l'architecture, jeux sur les points de vue et les proportions, surgissements de personnages et ouvertures sur des espaces fictifs, déplacements, expérience temporelle des dispositifs narratifs, sont autant de modalités qui visent à englober le spectateur dans l'œuvre. https://www.reseau-canope.fr/notice/les-fresques-de-la-villa-barbaro-veronese_7389.html

- **Bill VIOLA** (nouvelle question au programme) - En appui sur des œuvres de Bill VIOLA, le professeur soutiendra l'investigation de l'entrée de programme portant sur le statut de l'œuvre et présentation. Mondialement reconnu, Bill Viola est aujourd'hui un des artistes majeurs de l'image électronique. Né en 1951, il a grandi à l'ère des premiers développements de l'art vidéo. Dès ses études et ses premiers travaux d'artiste, il privilégiait ce nouveau médium pour en explorer les multiples possibilités artistiques : captations de performances, mises en espace des images et des moniteurs vidéo, exploitation du potentiel plastique, sémantique, symbolique des projections sur de grandes surfaces, etc. Au moyen d'installations intimistes ou monumentales, ses créations interrogent le rapport au temps de l'œuvre et au réalisme des sensations, des émotions et des expériences. Sculptant le temps, bouleversant les perceptions, immergeant le spectateur, Bill Viola propose une relation différente aux images animées. Il en pousse notamment les conventions narratives pour rejoindre parfois l'idée de « tableaux animés ». Il associe le visuel, le sonore et l'espace. Il tire parti des appareils et des technologies (caméras, optiques scientifiques, systèmes numériques, etc.), des formats et des qualités des écrans (miroirs, moniteurs multiples, rétroprojecteurs, etc.). Il joue de divers effets (ralentissements, grossissements, pétrifications, etc.). Nombre de ses créations ouvrent des dialogues entre la modernité du médium digital et un univers d'images s'inscrivant dans l'histoire de l'art.

Le professeur pourra sélectionner des œuvres parmi celles indiquées ci-après, à titre de repères, sans pour autant devoir s'y limiter :

- des bandes vidéo aux écrans plasma : *The Reflecting Pool*, 1977-79 ; *Chott El-Djerid*, 1979 ; *Reverse Television - Portraits of Viewers*, 1983-1984 ; *Deserts*, 1994 ; *Walking on the Edge et The Encounter*, 2012 ; *The Dreamers*, 2013 ;
- sculptures vidéo et installations : *Heaven and Earth*, 1992 ; *The Sleepers*, 1992 ; *The Veiling*, 1995 ; *The Crossing*, 1996 ; *Going Forth By Day*, 2002 ; *The Tristan Project (Fire Woman et Tristan's Ascension)*, 2005 ;
- références aux grands maîtres : *The Sleep of Reason*, 1988 ; *The Greeting*, 1995 ; *The Quintet of the Astonished*, 2000.

- **Œuvre tridimensionnelle et espace public** : **Claes OLDENBURG** et **Coosje VAN BRUGGEN**, *La bicyclette ensevelie*, Parc de la Villette, Paris, 1990. En prenant ainsi pour modèles des objets de la grande consommation, ces deux artistes inscrivent cette œuvre parmi celles qui caractérisent pleinement le Pop Art. Au-delà de la monumentalité de l'échelle de représentation proposée, cette sculpture a pour particularité de ne pas présenter la vision globale de l'objet, mais de fractionner celle-ci en un jeu de cache-cache qui contraint le spectateur à une reconstruction mentale de l'image. Cette œuvre permet donc d'enrichir la question de la représentation de la banalité dans un dispositif de présentation singulier. <https://www.reseau-canope.fr/notice/la-bicyclette-ensevelie-claes-oldenburg-et-coosje-van-bruggen.html>

NATURE et DEROULEMENT de l'EPREUVE :

D'après le Bulletin Officiel n°14 du 5 avril 2012 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

- Épreuve orale
- Durée : 30 minutes sans temps de préparation. : 1^{ère} partie de 20 minutes maximum, 2^{ème} partie le temps restant.

L'épreuve se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps s'appuyant sur un dossier de travaux réalisés par le candidat, puis sur sa culture artistique acquise dans le domaine des arts plastiques.

- L'entretien de la première partie s'appuie sur le dossier de travaux réalisés et sélectionnés par le candidat (voir ci-dessous). Il permet au candidat de témoigner de ses projets et de ses démarches. **Sont évalués : le dossier lui-même (sur 12 points), l'oral (sur 4 points)**

- La seconde partie de l'entretien porte les **connaissances et la culture artistique du candidat**. Il prend appui sur des documents apportés par le jury, en lien avec le programme de terminale (la présentation et les trois œuvres des questions limitatives). **Cette seconde partie est évaluée sur 4 points.**

En présentant cette option, il s'agit de faire état d'une production plastique personnelle authentique, montrant des techniques différentes, mais présentées selon des normes communes autour de connaissances cernées par un programme.

FORMAT et PRESENTATION du DOSSIER de TRAVAUX (noté sur 12 points)

Nombre : 3 travaux minimum, 6 au maximum

Présenté dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50 x 65 cm) et de 5 cm d'épaisseur maximum, le dossier est accompagné de **la liste des travaux et d'une fiche pédagogique, établie et visée par le professeur, signée par le chef d'établissement**. Cette fiche pédagogique professeur doit permettre d'éclairer la situation de cours selon le document mis en annexe.

Conformité des travaux : Chacune porte au dos, le nom du candidat, le rappel « option facultative » le cachet de l'établissement authentifié par la signature du responsable de la préparation.

Répartition des travaux : Le dossier comprend des **productions plastiques réalisées au cours de l'année de Terminale en relation directe avec les questions du programme** de l'option facultative. Au moins deux de ces travaux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique. Le candidat a recours à la photographie ou à la vidéo pour rendre compte des travaux qui ont été réalisés dans l'espace (volumes, installations, événements). Les travaux sous forme numérique sont réunis dans un dossier numérique dont la durée de visionnage n'excède pas 5 minutes. Au total, le dossier comporte **trois à six planches**. **Dans un souci de clarté, les feuilles numérotées et signées correspondront aux numéros de la liste des travaux.**

Des photographies peuvent très bien rendre compte des hauts reliefs et panneaux multiples. Ce respect de format indispensable au bon déroulement et à l'équité, permet de mieux gérer le transport des cartons, le passage des épreuves et le stockage des dossiers dans les centres pour les jurys. L'authentification par signatures et cachet de l'établissement est un point important et un moment incontournable permettant d'évacuer toute fraude.

Les candidats individuels n'ont pas à fournir de fiche pédagogique pour présenter cette épreuve.

Ils n'ont pas à renvoyer de fiche sur le courriel de l'inspection pédagogique (cette étape est réservée aux professeurs).

Vous pourrez retrouver quelques conseils pratiques sur le site académique de Nice :
<http://www.ac-nice.fr/arts/indexpedag.htm>

EPREUVE FACULTATIVE D'ARTS PLASTIQUES

Fiche pédagogique

Fiche à remplir par le candidat :

- Nom :
- Prénom :
- Classe :
- Nombre d'heures semaine :
- Suivez-vous l'option obligatoire de série L arts plastiques ?
- Sommaire du dossier des travaux présentés :

Nombre total de travaux :
 Nombre de planches finalisées :
 Dossier numérique : oui - non

- Démarche personnelle développée à travers ce dossier :

- Visite (s) d'exposition (s) - pratiques artistiques hors temps scolaire :

- Liste des travaux : (minimum 3, maximum 6) Au moins deux d'entre eux sont obligatoirement bidimensionnels et sur support physique. L'ensemble des travaux est réuni dans un carton à dessin n'excédant pas le format raisin (50 x 65 cm) et 5 cm d'épaisseur. Les éléments (croquis et autres recherches) en relation avec les travaux du candidat peuvent être présentés sur des formats bidimensionnels. Tous les travaux en volume, bidimensionnels de très grand format ou ceux impliquant la durée ou le mouvement, sont restitués et visualisés par les moyens de la photographie, de la vidéo ou de l'infographie. Ils sont réunis dans un dossier numérique. Les productions spécifiquement informatiques sont également incluses dans ce même dossier numérique. Le visionnement du dossier n'excède pas cinq minutes. Le candidat est responsable du bon fonctionnement du matériel informatique requis. **Des restitutions papier sont à prévoir par le candidat et seront présentées en cas d'une éventuelle panne technique du dispositif numérique.**

Travail n° :	Description du travail plastique et technique (s) utilisée (s)

Chaque élément du dossier est authentifié par le professeur et visé par le chef de l'établissement d'origine du candidat. Les productions numériques sont certifiées par une extraction de quelques éléments caractéristiques de type photogramme sur support papier.

FICHE PEDAGOGIQUE ARTS PLASTIQUES

à remplir par le professeur, pour l'épreuve de l'Option Facultative
 (Montrer en quoi les travaux sont liés à l'enseignement facultatif de terminale)

Année:	Etablissement:
Professeur:	Emploi du temps:
Effectif de l'option:	Conditions matérielles:
Les œuvres limitatives ont été étudiées selon cette progression ci-contre	

Description sommaire du travail de la classe : Il s'agit de faire apparaître synthétiquement
 - la nature et le contenu des séances de travail de la classe (pointer ici les formes pédagogiques utilisées, le découpage temporel de l'année, si il y a eu plusieurs sujets ou un thème libre...) – les recherches et activités communes – les références artistiques particulièrement travaillées – les rencontres et partenaires éventuels de cette année scolaire

Signature du professeur:

Visa du chef d'établissement

BACCALAUREAT OPTION FACULTATIVE ARTS PLASTIQUES

Fiche enseignant, à retourner SVP par courriel, **avant les épreuves**, à l'IA-IPR Josyane.rouch1@ac-nice.fr, une fois remplie et scannée par le professeur.

Epreuve facultative de **Théâtre** – session 2018

Même si votre lycée n'assure pas la préparation à cette épreuve, vous pouvez vous y inscrire en vue de la présenter à l'examen du Baccalauréat.

Nature de l'épreuve

Les textes officiels précisent que la durée totale de l'épreuve est de **30 minutes** (2 parties):

15 minutes maximum de **présentation d'un travail théâtral sur plateau**, individuel ou collectif (OU, sur proposition du candidat, d'une contribution à un projet de mise en scène) **et le temps restant** d'entretien à partir de votre **dossier (document obligatoire)**.

I – PREMIERE PARTIE de L'EPREUVE

1. Un travail théâtral au plateau

- Nature du travail

Vous présentez un monologue ou une scène ou un projet collectif que vous avez travaillé dans le cadre du projet annuel. Vous pouvez venir avec la ou les personnes qui vous donne(ent) la réplique, même si elle(s) ne passe(ent) pas l'épreuve. Dans le cas d'un projet collectif, vous veillerez à avoir un rôle ou un texte d'importance suffisante pour donner lieu à évaluation et à reposition de jeu (voir II, 3).

- Longueur du texte – Durée de la prestation

Ne dépassez pas cinq minutes par prestation individuelle.

Ainsi, un monologue comme celui de la tirade des nez de *Cyrano de Bergerac* ou encore celui de Martha dans *Le Malentendu*; la scène entre Roberto et la gamine dans *Roberto Zucco* de Koltès, celle entre Sganarelle et Martine dans *Le Médecin malgré lui* (I, 1) suffisent.

- Qualité du texte

Les textes du répertoire classique comme contemporain sont les bienvenus.

Évitez les « sketches-TV » et les scènes de café-théâtre que vous aurez du mal à interpréter de façon personnelle.

2. Une réalisation matérielle contribuant à un projet de mise en scène

Vous pouvez présenter au choix :

- un **cahier de mise en scène** où vous avez consigné vos partis-pris et les choix qui en découlent : jeu du comédien et éventuellement scénographie (lumière, son, décor, costumes), que cette mise en scène reste théorique sur le cahier ou que vous la mettiez en situation au plateau (en tant qu'acteur seul ou avec vos camarades, ou même en tant que « simple » metteur en scène)

- une **maquette** ou des croquis de décor ou d'espace scénique

- un **costume** réalisé ou des croquis de costume

- une **conduite de régie** (lumière et/ou son).

II - LES MODALITES DE PASSATION

Les élèves d'enseignement de spécialité « Théâtre » série L qui se présentent à l'épreuve de l'option facultative ne peuvent en aucun cas présenter un extrait des œuvres au programme du baccalauréat. Ils fourniront au jury le descriptif du travail accompli pendant l'année en option de spécialité.

1. Votre proposition

Elle doit témoigner du travail effectif d'une année scolaire ou son équivalent.

Veillez à bien réfléchir aux difficultés inhérentes à chaque type de texte (adaptation, costume, vraisemblance...) afin de valoriser au mieux votre interprétation.

Seront pris en compte - selon le type de réalisation proposée - : l'engagement dans le jeu, l'intelligence du texte et des situations, la maîtrise du corps et de la voix, ou des techniques scénographiques, le sens de l'espace et du rythme, la faculté d'adaptation aux partenaires, aux situations, aux consignes, la créativité et la cohérence de l'ensemble.

2. La « re proposition »

Une « re proposition » peut vous être demandée; cela ne veut pas dire que le jury n'a pas aimé votre travail mais simplement qu'il veut voir vos capacités d'adaptation à des consignes, votre capacité à aller plus loin dans la même voie, ou au contraire à emprunter un autre registre. Ces « re propositions » peuvent concerner les propositions de jeu ou les propositions matérielles. Il est absolument nécessaire de vous y préparer.

3. L'entretien

Si la prestation peut être collective, l'entretien, lui, est obligatoirement individuel. Il prend appui sur votre dossier, dossier que vous présenterez lors d'un bref exposé (maximum 5 minutes). Le jury choisit alors les éléments à approfondir pour conduire l'entretien.

III – LE DOSSIER

La fiche pédagogique commune à tous les élèves de la classe, rédigée par le professeur et signée par le chef d'établissement introduit le dossier qui doit comporter 5 à 15 pages, annexes comprises.

Les candidats individuels ou issus des établissements hors contrat remplissent eux-mêmes cette fiche : un modèle de fiche pédagogique figure en annexe au B.O.E.N. (voir IV.Remarques). Ils doivent veiller à ce que le dossier complet parvienne bien au centre d'examen au moins huit jours avant l'épreuve.

Éléments de rédaction du dossier :

1. Dans une sorte de préambule d'une à deux pages, vous dites ce que le théâtre représente pour vous, de quand date votre intérêt pour cet art, votre formation et/ou vos réalisations dans ce domaine. Il s'agit de présenter votre parcours.
2. Une deuxième partie parlera de ce que vous avez réalisé comme travail théâtral cette année dans le cadre de l'option facultative, d'un atelier, d'un club, d'un cours, ou individuellement. Il s'agit de faire apparaître votre implication que ce soit dans le jeu ou dans toute réalisation concrète en rapport avec votre projet annuel.
3. Une troisième partie de ce dossier est consacrée à l'examen des spectacles que vous avez vus (au minimum cinq spectacles vivants). Pour chacun d'eux, vous parlez du décor, de la bande-son, des jeux de lumières, de la mise en scène, du jeu des acteurs ... Vous exprimez également un jugement que vous motivez. Si vous suivez l'enseignement de spécialité, le jury s'attend à ce que vous ayez vu de nombreuses pièces (bien au-delà de cinq !) Si vous n'avez pas de préparation particulière, parlez de toutes les pièces (ou spectacles) que vous avez pu voir (danse, musique, cirque, théâtre de rue...)
Le dossier ne doit pas être uniquement descriptif, il doit présenter une analyse, « un point de vue réflexif et critique ».

Recommandations :

1. La forme matérielle que vous donnez à ce dossier est libre (Il peut être sur support papier ou numérique).
2. Mais vous devez intégrer **une page de garde** où figurent **tous** les éléments suivants :
 - Nom et prénom
 - Nom et ville de l'établissement
 - Série du bac (L, ES, S, STMG)
 - Proposition de jeu (exemples : Scène et acte, extrait, texte adapté) ou autre type de travail
 - Dans le cas d'une proposition de jeu, noter distinctement votre rôle, le nombre de vos partenaires, leurs noms et prénoms, leurs rôles, leur lycée et leur série.
3. Vous pouvez illustrer ce dossier de dessins, de collages, de photos, en relation évidente avec votre parcours théâtral, votre travail de l'année ou les spectacles vus.
4. Montrez, dans tout ce dossier, que vous vous êtes investi dans toutes les étapes de votre projet, de sa conception jusqu'à sa réalisation, parlez des difficultés rencontrées, de vos remises en question, de ce que vous avez ressenti, appris et découvert.

IV. REMARQUES

Cette fiche n'est pas un document officiel : les textes officiels sont au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (B.O.E.N.) N° 14 du 05 avril 2012. Vous pouvez le consulter en ligne.

L'inscription :

Lorsqu'on s'inscrit au Baccalauréat, on doit noter parmi les épreuves facultatives : « Théâtre ».

La notation :

Barème : 10 pts pour le travail théâtral, 4 pts pour le dossier, 6 pts pour l'entretien.

Seuls les points au-dessus de la moyenne comptent... mais le seul fait que vous vous présentiez ne vous assure pas la moyenne !

La convocation :

Quelle que soit l'heure indiquée sur la convocation officielle, présentez-vous dans votre centre à la première heure d'examen.

Épreuve facultative d'Histoire des Arts - session 2018

Pour vous aider dans votre préparation, vous pouvez prendre connaissance des conseils suivants et consulter les sites indiqués ci-dessous. Cette épreuve dans ses modalités n'est pas facultative, c'est son choix et l'inscription qui le sont. En revanche, si l'on s'y présente c'est une épreuve officielle et encadrée par des textes précis de l'Education Nationale. L'épreuve du baccalauréat consiste en la présentation à l'oral d'un dossier de synthèse réalisé au cours de l'année, autour de deux questions au programme.

Des sites qu'il est possible de consulter pour sa préparation :

Présentation générale du programme :

Programme général de l'option facultative Histoire des Arts :

<http://www.education.gouv.fr/cid53325/mene1019677a.html/>


Le programme traite au moins de deux questions limitatives, renouvelées tous les deux ans.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84906 et voir détails en page suivante.

1/ **Le paysage depuis le milieu du XIX^{ème} siècle.**

2/ **Scénographier l'art**

En accompagnement du programme du baccalauréat, vous pouvez consulter en ligne les sites des lycées Bonaparte à Toulon et Honoré d'Estienne d'Orves à Nice (liens à partir du site arts plastiques académique).

 Textes officiels concernant l'épreuve http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59483

L'épreuve du baccalauréat consiste en un entretien oral de 30 minutes, précédé d'une préparation de 30 minutes pour que le candidat organise ses idées autour de la thématique qu'il a tiré au sort. L'oral s'appuie sur un dossier préparé par le candidat ne dépassant pas 20 pages numérotées, annexes comprises. Il s'organise autour d'une première partie de 10 minutes maximum, d'une seconde partie couvrant le temps restant.

Précisions sur le fond :




ATTENTION un dossier ne doit pas être un copier-coller depuis des éléments pris sur Internet. Il doit montrer une réflexion personnelle du candidat à partir des sujets pris obligatoirement au sein des deux questions du programme. Il traduit une **appropriation personnelle** de ces deux questions.

Précisions sur la forme :

Le dossier comporte 20 pages numérotées C'est un format maximum, et normé (A4)

Il débute par une introduction et s'achève sur une table des matières

Le dossier contient :

-  La présentation et l'analyse de **trois ou quatre œuvres**, monuments, édifices ou sites patrimoniaux, au choix du candidat et de préférence tirés de son patrimoine de proximité, chaque œuvre, monument, édifice ou site présent dans le dossier étant relié à une des questions du programme limitatif (voir ci-dessous pour ce programme). Les reproductions doivent être d'une taille suffisante pour permettre une bonne exploitation l'analyse de tous les détails. Les extraits musicaux doivent être courts et représentatifs
-  **Un commentaire** du candidat, qui n'excédera pas deux pages, sur le bénéfice tiré de sa participation aux enquêtes, rencontres ou visites faites en terminale (Voir modèle de ce commentaire en page 2, sauf candidats libres)
-  **Une fiche pédagogique** réalisée par le ou les professeurs qui ont assuré la formation au cours de l'année (sauf candidats libres) Cette fiche mentionne la nature et le contenu des séances de travail de la classe, les rencontres, les visites, les recherches et les activités communes, les partenariats noués avec les institutions, structures ou lieux culturels ou patrimoniaux. Elle porte le numéro 3 bis pages 8 et 9 sur 12
http://cache.media.education.gouv.fr/file/14/84/2/modeles_fiches_pedagogiques_211842.pdf

Au moins huit jours avant l'épreuve, le dossier est mis à la disposition du jury qui l'évalue durant cette période
Les documents plutôt que d'être de petites vignettes multiples doivent être d'une qualité facilement exploitable dans une analyse maîtrisée. Nous rappelons qu'un document n'est pas seulement une image, qu'il peut être textuel ou sonore pour aborder une question autrement que par l'iconographie... La mise en page et la présentation du dossier est laissée à l'appréciation du candidat. Pour autant l'objet n'est pas de réaliser une œuvre plastique calligraphiée ou dessinée mais bien de communiquer clairement une réflexion personnelle argumentée et appuyée sur des exemples avec des outils modernes comme le traitement de texte et l'insertion de documents.

Critères d'évaluation et notation : Le candidat est noté sur vingt points répartis comme suit :

- le dossier est noté sur 5 points (conformité avec le programme du cycle terminal et les questions limitatives, richesse, sensibilité et personnalité du propos ; liens à l'environnement patrimonial et culturel du candidat ou de l'établissement ; exploitation critique et identification des sources, intégration et référencement des documents ; qualités de mise en forme, correction du style et de l'orthographe

- l'oral dans son ensemble est noté sur 15 points: (maîtrise du programme du cycle terminal et des questions limitatives ; maîtrise du vocabulaire approprié, sensibilité de l'approche ; compréhension des questions, structuration et à-propos de l'exposé et des réponses ; précision des connaissances, œuvres et références mobilisées ; distance par rapport au dossier et mise en perspective de son propre travail ; clarté et qualité de l'expression orale.

Composition du jury

L'évaluation est assurée conjointement par deux professeurs de l'éducation nationale titulaires de la certification complémentaire en Histoire de l'art ; l'un des deux membres du jury est obligatoirement spécialiste d'une discipline artistique.

Histoire des arts - Epreuve facultative toutes séries Le programme pour la session 2018

- Le patrimoine, des Sept Merveilles du monde à la Liste du patrimoine mondial :

Le paysage depuis le milieu du XIXème siècle.

Sans omettre de se référer aux origines du genre et à sa catégorisation à l'âge classique, on étudiera le devenir tant du paysage comme genre artistique que de l'art du paysage avec son influence sur l'architecture et l'urbanisme, en lien avec les transformations du paysage physique et l'évolution de sa perception.

Il conviendra particulièrement de questionner l'influence des révolutions industrielles et des colonialismes sur l'évolution du genre, le rôle du paysage dans l'éclosion de l'abstraction, le statut de la photographie de paysage, le sentiment du paysage dans l'art contemporain et la déclinaison de la notion de paysage dans les différents arts, en particulier la musique, depuis le Romantisme jusqu'à nos jours.

- Création artistique et pratiques culturelles, de 1939 à nos jours :

Scénographier l'art

La scénographie apparaît aujourd'hui comme un concept incontournable, et qui ne se circonscrit plus à l'espace scénique proprement dit : bien au contraire, l'art, quel qu'il soit et dans ses plus diverses manifestations, ne se présente guère à son public, désormais, que « scénographié ».

L'étude de ce concept passera donc par des rencontres, entre autres, de professionnels de la scène, des musées, de l'urbanisme, de l'événementiel et du marché de l'art. Elle s'articulera autour de trois problématiques :

- la scénographie, un art de l'interprétation ?
- muséographie et scénographie ;
- la scénographie de l'œuvre d'art dans l'espace public.

*Epreuve facultative de **Musique** – session 2018*

PREPARATION AUX EPREUVES FACULTATIVES DE MUSIQUE

Depuis la Session 2013, de nouvelles épreuves des enseignements facultatifs de la musique sont mises en place pour le baccalauréat.

Désormais les thématiques pour questionner les œuvres du programme limitatif sont au nombre de quatre.

L'œuvre et son organisation

- Le candidat doit reconnaître le mouvement ou la partie de la pièce musicale qui constitue l'extrait entendu
- il doit montrer sa capacité à se repérer dans le morceau en situant le passage imposé par rapport à la structure totale.
- Il doit utiliser et expliciter des notions telles que forme, structure, unité et diversité et mettre en exergue les éléments constitutifs du langage musical

L'œuvre et ses pratiques

- Le candidat doit pouvoir discuter voire exercer une position critique envers certains des choix d'interprétation présentés dans l'enregistrement qui lui est proposé ou d'un autre qu'il connaît par ailleurs.
- Le candidat doit mentionner d'éventuels prolongements dont l'œuvre a pu bénéficier : arrangement, citation, transcription et pourquoi pas montrer sa réflexion en discutant de l'intérêt musical que suscite ces procédés de compositions.
- le candidat doit pouvoir présenter les multiples modes de diffusions : édition, réception par le public, supports.

L'œuvre et l'histoire

- Le candidat doit exposer les courants musicaux auxquels appartient l'œuvre.
- A ce titre et après avoir resituer l'œuvre dans son contexte historique et artistique, il pourra en dégager l'influence créative dont le compositeur a pu bénéficier (références au passé-références citationnelles)










L'œuvre, la musique et les autres arts

- Le candidat doit être en mesure de considérer l'œuvre dans son rapport spécifique à la musique mais aussi avec les autres formes d'expression artistique. A ce titre, il doit pouvoir questionner les rencontres de l'œuvre avec le texte, les arts visuels et/ou du spectacle pour ensuite discuter de l'unité culturelle ou de l'enrichissement dont l'œuvre étudiée a pu témoigner.

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL et TECHNOLOGIQUE
ÉPREUVE FACULTATIVE de MUSIQUE, TOUTES SÉRIES

Fiche pédagogique

(Exemple de fiche remplie pour aider le candidat à se présenter réglementairement au jury lors de l'examen du baccalauréat.)

<p>Champ de la production</p> <p>Pratiques musicales d'interprétation et de création *</p>	<p>Dans ce cadre, le candidat mentionne le titre et fait une présentation sommaire (conditions de travail, récurrence des répétitions, mention des occasions de production devant un public, enregistrement...) de l'œuvre et/ou extraits joués.</p> <p>Si le candidat a bénéficié de cours dans un lycée, le morceau de musique interprété lors de l'épreuve doit avoir été pratiqué dans le cadre des enseignements facultatifs de musique, durant les années de 1^{ère} et/ou de Terminale</p>								
<p>Champs de la perception</p> <p>Dans chacun des quatre cadres en face correspondant aux problématiques servant à questionner les œuvres du programme limitatif http://musique.ac-dijon.fr/spip.php?article72 le candidat mentionne les œuvres qu'il a étudiées...</p> <p>En dehors du premier cadre qui mentionne la totalité du programme limitatif, les indications données ici ne figurent qu'à titre d'exemple...</p> <p>Pratiques d'écoute et problématiques étudiées</p>	<p>Vous entourerez ci-dessous les problématiques étudiées et indiquerez dans la colonne de droite les principales œuvres travaillées pour chacune d'entre elles. *</p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="635 840 853 1104">L'œuvre et son organisation **</td> <td data-bbox="853 840 1484 1104"> <p>- Wolfgang Amadeus Mozart Divertimento K136, D Majeur</p> <p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1104 853 1377">L'œuvre et ses pratiques **</td> <td data-bbox="853 1104 1484 1377"> <p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p> <p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1377 853 1556">L'œuvre et l'histoire **</td> <td data-bbox="853 1377 1484 1556"> <p>- Wolfgang Amadeus Mozart Divertimento K136, D Majeur</p> <p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="635 1556 853 1830">L'œuvre, la musique et les autres arts **</td> <td data-bbox="853 1556 1484 1830"> <p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p> <p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p> </td> </tr> </table>	L'œuvre et son organisation **	<p>- Wolfgang Amadeus Mozart Divertimento K136, D Majeur</p> <p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p>	L'œuvre et ses pratiques **	<p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p> <p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p>	L'œuvre et l'histoire **	<p>- Wolfgang Amadeus Mozart Divertimento K136, D Majeur</p> <p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p>	L'œuvre, la musique et les autres arts **	<p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p> <p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p>
L'œuvre et son organisation **	<p>- Wolfgang Amadeus Mozart Divertimento K136, D Majeur</p> <p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p>								
L'œuvre et ses pratiques **	<p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p> <p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p>								
L'œuvre et l'histoire **	<p>- Wolfgang Amadeus Mozart Divertimento K136, D Majeur</p> <p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p>								
L'œuvre, la musique et les autres arts **	<p>- Le jazz et l'Orient Ibrahim Maalouf : They don't care about us Rabih Abou-Khalil : Mourir pour ton décalé Avishai Cohen : Aurora Jasser Haj Youssef : Friggja  Marcel Khalifé : Cares</p> <p>- Jean-Philippe Rameau, ensemble d'œuvres : Suite en sol (La Poule et Les Sauvages), Suite en mi (Le Rappel des oiseaux), Suite en la (Gavotte et cinq doubles)</p>								
<p>Autres travaux réalisés : recherche, dossier, exposé, critique de concert, montage d'un concert, etc.)</p>									
<p>Dans ce cadre, le candidat mentionne tous les travaux qu'il a produits durant les deux années de 1^{ère} et de Terminale dans le cadre des enseignements facultatifs de musique en établissement.</p>									

* Pour chacune, vous préciserez l'esthétique de référence, le matériel instrumental mobilisé (voix, instrument, électroacoustique) et, dans le cas d'un travail d'interprétation / arrangement / récréation, l'œuvre choisie.

** Pour chaque problématique, vous indiquerez les principales œuvres travaillées et, pour chacune d'entre elles, la perspective d'étude privilégiées en les surlignant.

Epreuve facultative de **Cinéma-Audiovisuel** – session 2018

Pour vous aider dans la préparation à cette épreuve, vous pouvez lire les textes parus au Bulletin Officiel, que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/45/MENE0302620N.htm>

Programme : en termes généraux, le programme « prend comme objet d'étude la fiction cinématographique et audiovisuelle et s'organise autour d'un axe prioritaire : celui du "point de vue". ».

Il est consultable à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/bo/2001/hs4/arts.htm>

(Attention : regarder exclusivement la partie « CINÉMA ET AUDIOVISUEL / OPTION FACULTATIVE »).

Nature et modalité de l'épreuve : il s'agit d'une épreuve orale.

Durée : 30 minutes.

Temps de préparation : 30 minutes.

L'épreuve comprend un exposé du candidat (10 minutes environ) portant sur l'ensemble des éléments d'un dossier constitué par l'élève : présentation des différentes pièces, explicitation de ses choix et de ses engagements dans les diverses activités (notamment lors du travail de réalisation) et dans les recherches personnelles qu'il a conduites.

L'exposé est suivi d'un entretien (20 minutes environ) au cours duquel les examinateurs posent des questions sur les différents éléments du dossier et de la présentation qu'en a faite le candidat. À cette occasion, le jury interroge plus précisément le candidat sur l'un des éléments du programme que ce dernier aura choisi d'approfondir.

L'épreuve se déroule dans un établissement pouvant mettre à disposition du jury et des candidats les appareils de diffusion (analogique et numérique) nécessaires tant pour la préparation (une salle équipée) que pour l'épreuve (une seconde salle équipée).

Il dispose de son dossier pendant le temps de préparation.

L'épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

- **Un carnet de bord élaboré par le candidat et rendant compte de façon personnelle et variée de l'ensemble du travail accompli**, complété de documents choisis par le candidat en liaison avec son travail de l'année, sous les formes les plus diverses : écrits, images, sons... En 3 ou 4 pages, ce carnet de bord doit aussi développer une réflexion critique et argumentée sur un point que l'élève aura choisi d'approfondir soit en relation avec la réalisation présentée, soit en lien avec un élément du programme (ensemble obligatoire ou ensemble libre), un événement particulier (tournage, festival, opération particulière à laquelle aura participé l'élève...), une rencontre ou un débat avec un acteur, un professionnel, un expert du cinéma, etc.

- **Une réalisation individuelle ou collective, ne dépassant pas 10 minutes, sur support analogique ou numérique**, produite par le candidat et convenablement présentée (titre, date, générique, établissement...).

Attention : en ce qui concerne la réalisation comme le dossier, le « copier-coller » est à proscrire absolument. Si le travail documentaire est bien sûr nécessaire et utile, le candidat doit témoigner d'une réappropriation, d'une réflexion, d'un point de vue personnels sur les questions traitées et dans les travaux accomplis. **Tout cas de plagiat est sévèrement sanctionnable.**

Candidats scolaires : une fiche pédagogique sera rédigée par l'enseignant responsable de la classe. Cette fiche est la même pour tous les élèves d'une même classe. Elle présente le thème et les questions abordés dans le cadre du programme (ensemble obligatoire et ensemble libre) ainsi que la démarche suivie dans le travail.

Candidats individuels : ils n'ont pas à fournir de fiche pédagogique pour présenter cette épreuve.

Vous recevrez dans votre établissement les indications portant sur la remise de vos travaux au moment où vous sera adressée votre convocation.